

En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, téléphoner en tout temps au, 1 800 561-8273 ou à Chemtrec au 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1 800 561-8273

Urgences médicales — Prozar : 1 800- 01-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613 996-6666 (frais virés)

Nom chimique : Malathion : O-O-Diméthyle phosphorodithioate de diéthyle mercaptosuccinate

Usages du produit : Insecticide – Groupe 1B

PCP REG. NO.: 8372

N° FS : 8372-10-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : Avril 2010

Remplace : Avril 2007

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Nocif si avalé. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter de contaminer la nourriture et les aliments pour animaux. Garder hors de portée des enfants. Pour usage dans les champignonnières et les installations d'entreposage de céréales vides, utiliser seulement avec une ventilation appropriée. Après l'usage du produit, bien aérer les espaces clos. Ne pas permettre le contact avec les surfaces traitées avant que le produit n'ait séché.

Ce produit est un liquide de couleur jaune paille à ambre avec une légère odeur aromatique.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote à privilégier et doit être administré en doses multiples si nécessaire jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM/protopam, peut aussi être utilisé et des améliorations thérapeutiques commencent dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent salivation, hypermotilité gastro-intestinale, crampe abdominale, nausées, diarrhée, transpiration, myosis, larmoiement, vision brouillée, maux de tête, étourdissements, ataxie, bradycardie, essoufflement, cyanose et contractions ou tremblements musculaires. Dans les cas extrêmes, la tétanie, la confusion mentale, la faiblesse, le collapsus cardiovasculaire, la paralysie, des convulsions et même la mort, peuvent survenir.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unités)
Malathion	85,00 g/L	121-75-5	15 mg/m ³ (peau)
Ingrédients inertes	15,00		

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire boire la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier. Le 2-PAM peut être efficace en conjonction avec l'atropine. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) :	158,0 °F/70 °C (VC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	Non établies
Agents d'extinction :	Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone ou pulvérisation (embruns) d'eau.
Produits de combustion dangereux :	Ce produit émettra de la fumée toxique s'il est brûlé, comprenant le sulfure de diméthyle, le dioxyde de soufre, le pentoxyde de phosphore et des oxydes de carbone.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Les vapeurs et les fumées résultant d'un incendie peuvent être dangereux. Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements :

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Ne pas utiliser ni entreposer dans ou près d'une maison. **GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas entreposer le produit dilué. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : un chandail à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton[®], des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPP. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les EPP séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie : Non requise en temps normal.

Protection respiratoire : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Malathion	15 mg/m ³ (cutané)	1 mg/m ³ (IV*)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Liquide incolore à couleur ambre avec une légère odeur aromatique

Solubilité : Émulsionne

Poids spécifique (eau = 1) : 1,204 g/ml

Masse volumétrique apparente : 4,56 kg/L

pH : non établi

Tension de vapeur (mm) : 3,4 x 10⁻⁶ mm Hg@ 25 °C (77 °F)

Point d'ébullition : 156-157 °C (312,8-314,6 °F) (selon ingrédient actif)

Pourcentage de volatilité : non établi

Taux d'évaporation : non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : L'ingrédient actif se décomposera rapidement à des températures supérieures à 100 °C.

Substances incompatibles : Alcalins forts, amines et composés oxydants forts. L'ingrédient actif peut corroder le fer, l'acier, le fer blanc, le plomb et le cuivre.

Produits de décomposition dangereux : Sulphure de diméthyl, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, pentoxyde de phosphore de la combustion.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) : 5 500 mg/kg (technique)

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2 000 mg/kg (technique)

Irritation des yeux (lapin) : Faible irritation (technique)

Irritation cutanée (lapin) : Légère irritation (technique)

Inhalation CL₅₀ (rat) : 1,51 mg/L (4 h, nez seulement) (technique)

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant (technique)

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les amphibiens au stade aquatique. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à ses résidus en butinant les cultures ou les mauvaises herbes en floraison traitées. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison quand des abeilles visitent la zone traitée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE OU PAR RAIL.

Description DOT : ≤11 gallons (50 L), NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE OU PAR RAIL.

Description DOT : > 11 gallons (50 L) : QUANTITÉ À DÉCLARER, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MALATHION 85 %) 9, UN 3082, EMB. III, POLLUANT MARIN, GUIDE ERG 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES, INSECTIFUGES, NOI AUTRE QUE DU POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60).

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voies aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
2	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		2	Inflammabilité
		0	Réactivité
		1	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA/Catégorie de danger SARA III

SARA Title III Hazard Category: Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Malathion (CAS : 121-75-5) : 100 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Malathion (CAS : 121-75-5) 85,00 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS : Toutes les sections ont été révisées.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

@Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS

*IV : mesurable sous forme de fraction inhalable et de vapeur

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.